



Département de la Côte d'Or  
Canton de Fontaine-lès-Dijon  
Commune de RUFFEY-lès-ECHIREY

## Arrêté portant instauration d'une zone de limitation de vitesse à l'intérieur de l'agglomération

**Le Maire de la commune de Ruffey-lès-Echirey,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la route,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

**Considérant** que, dans la rue des Écoles et la rue de Dijon, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure permettra de renforcer la sécurité en raison de la proximité des Écoles pour la rue des Écoles et du rétrécissement pour la rue de Dijon.

### ARRETE

**Article 1 :** A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, une limitation de vitesse fixée à 30km/h est instaurée pour la rue des Écoles et la rue de Dijon.

**Article 2 :** Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Madame le Maire de Ruffey-lès-Echirey et Monsieur le commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ruffey-lès-Echirey, le 12 juin 2019

Madame Nadine MUTIN,  
Maire

 Le Maire  
Nadine MUTIN  
*Nadine Mutin*